

Etterbeek, le 1er juin 2018

**Concerne : précisions sur l'avenir du site du Cours Saint-Michel**

Madame,  
Monsieur,

Nous prenons l'initiative de vous informer concernant l'avenir du site du Cours Saint-Michel où se trouve actuellement le bâtiment ING. En effet, depuis son acquisition par un opérateur privé, nous souhaitons, vu les nombreuses questions soulevées, vous informer des éléments suivants :

- ✓ Aucun aménagement ou projet n'a été présenté à la commune. Il n'y a à ce stade donc rien de concret qui concerne l'avenir du site.
- ✓ ING occupera encore le terrain pour les cinq prochaines années avant que le site ne soit éventuellement modifié.
- ✓ Tout projet futur devra respecter les plans particuliers d'affectation du sol (PPAS) qui sont élaborés par les communes pour préciser l'aménagement de certaines zones. Concrètement, les PPAS précisent les affectations du plan régional d'affectation du sol (PRAS), définissent les zones constructibles et délimitent les espaces publics et privés. De plus, ces PPAS sont accompagnés de prescriptions relatives aux constructions admissibles, à la hauteur des gabarits, aux matériaux utilisés, etc. Autrement dit, tout projet à venir comprendra des impératifs que l'acheteur privé se devra de respecter. Dans le cas qui nous occupe, l'affectation de bureau permet également la construction de logements. Néanmoins, les gabarits imposés par le PPAS sont très contraignants. Même en cas d'abrogation de ce dernier, la zone verte devra être maintenue puisqu'elle figure également au PRAS, lequel fait autorité. Le site bénéficiera donc toujours du même espace vert accessible.

En toute hypothèse, la commune consultera ses habitants pour tout projet futur et à toutes les étapes du processus.

Nous restons à votre disposition et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Par ordonnance,

Le secrétaire communal,

Christian DEBATY

Le bourgmestre,

Vincent DE WOLF